

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} juillet 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Luc Papillon, directeur général adjoint

CE-2009-667-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-668-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-669-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 JUIN 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le jeudi 25 juin 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-670-DEC ACQUISITION / LOT 1 946 577 / MME LORRAINE HERVIEUX-SOREL / ÉLARGISSEMENT / CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 29 octobre 2007, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 382 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un pont d'étagement sur le chemin Saint-Charles, au-dessus de l'autoroute 40, et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers et prévoyant un emprunt au montant de 13 952 200\$ pour en payer le coût;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie du lot numéro 1 946 577 du cadastre du Québec d'une superficie de 166,6 m², pour l'élargissement de cette section du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE cette parcelle est située au sud du chemin Saint-Charles près de l'intersection de la montée des Pionniers;

ATTENDU QUE la propriétaire, Mme Lorraine Hervieux-Sorel, a autorisé la Ville de Terrebonne à exécuter les travaux d'élargissement sur cette voie dans le cadre des travaux du règlement numéro 382;

ATTENDU QUE la compensation à verser pour l'acquisition de cette parcelle de terrain totalise un montant de 22 267\$, lequel montant sera pris à même les fonds du règlement numéro 382;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l' « Autorisation à l'exécution des travaux », laquelle a déjà été signée par Mme Hervieux-Sorel et est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les mêmes personnes soient et sont autorisées à signer l'acte de transfert de propriété d'une partie du lot numéro 1 946 577 du cadastre du Québec d'une superficie de 166,6 m² et que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0223 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètres, soit et est mandatée afin de permettre la renumérotation cadastrale requise aux fins de l'acquisition, par la Ville de Terrebonne, de la parcelle du lot numéro 1 946 577 du cadastre du Québec, d'une superficie de 166,6 m².

**CE-2009-671-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 439 /
TRAVAUX SUR L'AVENUE DES GRANDS-
PRÉS ET LES RUES CLÉMENT, DES FLEURS
ET LE CROISSANT DES PRAIRIES**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans l'avenue des Grands-Prés et les rues Clément, des Fleurs et le croissant des Prairies ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, bordures, éclairage routier, aménagement paysager, plantation d'arbres et aménagement d'une piste cyclable dans les rues mentionnées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (439) pour le pavage, les bordures, l'éclairage, l'aménagement paysager, la plantation d'arbres et l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue des Grands-Prés et les rues Clément, des Fleurs et le croissant des Prairies, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 460 100\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2009-672-DEC RAPPORT D'ÉTAPE DU CONTRÔLE
BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES**

ATTENDU le dépôt du *Rapport d'étape du contrôle biologique des moustiques* daté du 1^{er} juillet 2009 et préparé par la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif accepte le dépôt du *Rapport d'étape du contrôle biologique des moustiques* du 1^{er} juillet 2009 de la firme Arbrevet et de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de

l'entretien du territoire, et M. Michel Sarrazin, ingénieur forestier et directeur de l'entretien du territoire, daté du 22 juin 2009.

CE-2009-673-DEC SOUMISSION / RÉFECTION / TÊTES DE PONCEAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection de têtes de ponceaux (SOU-2009-42);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 28 avril 2009 à 11 h 01, à savoir :

9159-4465 Québec inc. 41 488,34\$
(Transport Lachenaie)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9159-4465 Québec inc. (Transport Lachenaie) s'est avérée conforme selon le rapport daté du 29 avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9159-4465 QUÉBEC INC.** (Transport Lachenaie), datée du 27 avril 2009, pour la réfection de têtes de ponceaux, le tout pour un montant de 36 756\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0117 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-674-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS DE PLANTATION / RUE DE PLAISANCE / AMÉNAGEMENT / ZONE TAMPON DU CHEMIN COMTOIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'aménagement des îlots de plantation de la rue de Plaisance et l'aménagement de la zone tampon du chemin Comtois (SOU-2009-64);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 23 juin 2009 à 11 h 01, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc. 98 746,44\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 23 juin 2009 par M. René Dumont, architecte paysagiste senior et chargé de projets de la firme Plania ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 juin 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 23 juin 2009, pour l'aménagement des îlots de plantation de la rue de Plaisance et l'aménagement de la zone tampon du chemin Comtois, le tout pour un montant de 87 483\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 312-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0218 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-675-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES /
AMÉNAGEMENT PAYSAGER / PARC DU
RUISSEAU NOIR / PLANS ET DEVIS**

ATTENDU le projet d'aménagement du parc du Ruisseau Noir prévu au règlement numéro 396 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres professionnelles pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement du parc du Ruisseau Noir.

Que le Comité exécutif accepte le concept d'aménagement du Ruisseau Noir tel que démontré aux esquisses d'aménagement préparées par la firme Planexconsultants et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les aspects de l'accès sécuritaire au parc par les utilisateurs et les espaces de stationnement soient réévalués et corrigés, le cas échéant, et soumis à nouveau au Comité exécutif pour approbation.

**CE-2009-676-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES / INTERSECTION DU BOULEVARD
DES ENTREPRISES ET DU BOULEVARD DES
PLATEAUX ET INTERSECTION SORTIE
AUTOROUTE 640 ET DES PLATEAUX**

ATTENDU le projet d'aménagement du parc industriel – intersection du boulevard des Entreprises et du boulevard des Plateaux prévu au règlement numéro 357 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres professionnelles pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement du parc industriel – intersection du boulevard des Entreprises et du boulevard des Plateaux.

Que le Comité exécutif accepte le concept d'aménagement du parc industriel – intersection du boulevard des Entreprises et du boulevard des Plateaux, tel que démontré aux esquisses d'aménagement préparées par la firme Planexconsultants et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sauf en ce qui a trait aux lampes encastrées au sol à l'intersection de ces voies de circulation.

**CE-2009-677-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION / TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE BORDURE, DE
TROTTOIR, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE
ROUTIER / AVENUE DU TERROIR, RUES DE
SANNOIS, DE MINERVOIS, DE SAINT-
ÉMILION ET DES CORBIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de construction de bordure, de trottoir, de pavage et d'éclairage routier sur l'avenue du Terroir et les rues de Sannois, de Minervois, de Saint-Émilion et des Corbières ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 mai 2009, à savoir :

		Montant révisé
Maskimo Construction inc.	1 882 689,25\$	1 022 830,36\$
Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides)	1 928 101,97\$	1 057 879,74\$
Asphalte Desjardins inc.	1 961 621,05\$	1 068 535,17\$
Construction DJL inc.	2 109 836,47\$	1 155 956,04\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	2 135 455,03\$	1 148 199,49\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 mai 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc., et ce, en tenant compte du retrait des travaux de l'avenue des Grands-Prés et des rues des Fleurs et Clément ainsi que les croissants des Prairies et « B » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et des projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **MASKIMO CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de construction de bordure, de trottoir, de pavage et d'éclairage routier sur l'avenue du Terroir et les rues de Sannois, de Minervoies, de Saint-Émilion et des Corbières, pour un montant de 906 162\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 386 et 387. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0220 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-678-DEC SOUMISSION / ALIMENTATION ÉLECTRIQUE
DU PUIT / PARC L'ORÉE DU LAC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux d'alimentation électrique du puits du parc l'Orée du Lac;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 juin 2009, à savoir :

Lumidaire inc.	42 546,15\$ <i>corrigé</i>
Bruneau Électrique inc.	50 391,36\$ <i>non conforme</i>
Chagnon (1975) ltée	55 931,49\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 juin 2009 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.**, datée du 25 juin 2009, pour des travaux d'alimentation électrique du puits du parc l'Orée du Lac, le tout pour un montant de 37 693,15\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 313 . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0221 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-679-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS
PUBLICS / RANDONNÉE VÉLO-SANTÉ /
FONDATION DE L'HÔPITAL PIERRE-LE
GARDEUR / 22 AOÛT 2009**

ATTENDU la demande faite par la Fondation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur afin d'utiliser le chemin public pour le départ d'environ 100 cyclistes le 22 août 2009 ainsi que l'arrivée desdits cyclistes le 23 août 2009, et ce, dans le cadre de la douzième (12^e) édition de la randonnée Vélo-Santé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de la randonnée Vélo-Santé organisée par la Fondation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, le 22 août 2009, selon le trajet suivant : montée des Pionniers et le chemin des Quarante-Arpents. Le retour se fera le 23 août 2009 en provenance de la Ville de Bois-des-Filion par la route 344 et la montée des Pionniers.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police afin qu'un véhicule puisse escorter les participants.

**CE-2009-680-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /
PROGRAMME 2008 / AMÉNAGEMENT DES
PARCS / LOT 1**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 323-06-2008 adoptée le 9 juin 2008 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour l'aménagement des parcs, programme 2008, lot numéro 1, soit les parcs des Mésanges, Jean-Guy-Chaput, Charles-Édouard-Renaud, Philippe-Villeneuve et du Ruisseau, pour un montant de 647 913\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a présenté le certificat de paiement numéro 4 avec un excédent totalisant une somme de 55 664,64\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme Nacev Consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 41 700,13\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 397, et un montant de 7 615,17\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 356, à la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0215 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-681-DEC HEURES SUPPLÉMENTAIRES / PATROUILLE
DES PARCS 2009**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-304-DEC adoptée le 25 mars 2009 acceptant la soumission de la compagnie Groupe Action Sécurité pour les services de patrouilleurs dans les parcs, pour un montant de 74 925\$ (taxes en sus) (SOU-2009-23) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des heures de surveillance dans les parcs suite à des discussions avec la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve l'ajout de 128 heures par semaine de surveillance dans les parcs sur une période de dix (10) semaines et autorise le trésorier à payer un montant de 10 793,25\$ (taxes en sus) à la compagnie Groupe Action Sécurité. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0219 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-682-DEC RÉSERVATION DE PARC / ASSOCIATION DU
BASEBALL MINEUR DE LA PLAINE / 2 AU 12
JUILLET 2009 / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE**

ATTENDU QUE selon la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location à l'Association du baseball mineur de La Plaine pour la tenue du Tournoi Provincial de baseball Midget du 2 au 12 juillet 2009 au parc Philippe-Villeneuve ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association du baseball mineur de La Plaine à tenir le Tournoi Provincial de baseball Midget du 2 au 12 juillet 2009 au parc Philippe-Villeneuve, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées ou de produits comestibles dans les parcs; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire une copie du permis de boissons émis par la Régie.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2009-683-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire